



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
 Module de réception des soumissions
 de l'Agence Parcs Canada
 Service national de passation de
 marchés

Soumission par télécopieur:
 1-855-983-1808

Soumission par courriel:
soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

**INVITATION TO TENDER
 APPEL D'OFFRES**

Tender To: Parks Canada Agency
 We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission à: l'Agence Parcs Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Issuing Office - Bureau de distribution

**Agence Parcs Canada
 Ville de Québec, Québec**

Title-Sujet Construction d'un duplex écoénergétique à Pond Inlet		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P468-22-0003/A		Date: 25 juillet 2022
GETS Reference No. – No de référence de SEAG PW-22-00999981		Client Ref. No. – No. de réf du client. S/O
Solicitation Closes – L'invitation prend fin :		
at – à 14h00	on – le 18 août 2022	Time Zone - Fuseau horaire EDT - HAE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: x Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Cloë Pelland Tessier cloe.pelland-tessier@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone 418 928-7252		Fax No. – No de télécopieur 1-(855) 983-1808
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein – Voir aux présentes		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER
 À ÊTRE COMPLÉTÉ PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone: _____	
Email - Courriel: _____	
Signature	Date

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

Ce marché est assujéti aux ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) suivantes : l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut en vertu de la Directive sur les marchés de l'État du Conseil du trésor, incluant les baux immobiliers, dans la région du Nunavut.

Seules les entreprises listées au le répertoire d'entreprises inuites (REI) sont admissibles pour envoyer une soumission : <https://inuitfirm.tunngavik.com/> (en anglais seulement).

LES OFFRES REÇUES PAR FAX ET PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE SERONT ACCEPTÉES COMME OFFICIELLES.

LES OFFRES REÇUES EN PERSONNE OU PAR COURRIER NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres est soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à une adresse électronique autre que soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca ne seront pas acceptées.

La seule transmission par télécopieur acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est le [1-855-983-1808](tel:1-855-983-1808).

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de 15 mégaoctets. Le soumissionnaire est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception de l'offre envoyée par courriel en raison de la taille du fichier.

Le soumissionnaire doit être conscient de la taille du courriel dans son ensemble, et pas seulement des pièces jointes. Veuillez prendre en considération que certaines pièces jointes, lorsqu'elles sont envoyées, peuvent être redimensionnées pendant le transfert du courriel. Si la taille de l'e-mail est trop importante, le soumissionnaire doit envoyer l'offre dans plusieurs e-mails correctement étiquetés avec le numéro de la demande, le nom du projet, et indiquer combien de courriels sont inclus (ex. 1 de 2).

Les courriels contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés. Les documents d'appel d'offres doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

RÉVISIONS DES GARANTIES DE SOUMISSION ET CONTRACTUELLES

Les soumissionnaires sont informés que les exigences relatives à la présentation des garanties ont été révisées. Les soumissionnaires doivent soumettre leurs garanties conformément aux instructions révisées, comme indiqué ci-dessous.

IG08 du [R2710T](#) a été modifié, voir IP05 Exigences en matière de garantie de soumission.

CG9.2.2 du [R2890D](#) a été modifiée, voir CS06 Types et montants de la garantie contractuelle.

LA SÉLECTION DES ENTREPRENEURS / PLAN D'AVANTAGES AUX INUITS

L'entrepreneur doit s'assurer de fournir des avantages spécifiques et convenus pour les populations inuites et les entreprises inuites dans la zone du contrat.

Cet appel d'offres contient des critères de soumission afin de fournir des avantages socio-économiques aux communautés inuites dans la région visée par le contrat.

SOUSSIONS À DEUX SOUSSIONS

Les soumissions doivent être présentées respectant un processus à « deux soumissions ». Consulter l'IP04 aux Instructions particulières aux soumissionnaires.

ENTENTES SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES (ERTG)

Ce marché est assujéti aux ententes sur les revendications territoriales globales suivantes : Nunavut

DÉPÔT DIRECT

Le gouvernement du Canada a remplacé les chèques par des paiements par dépôt direct, un transfert électronique des fonds déposés directement dans un compte bancaire. Les nouveaux fournisseurs à qui un contrat a été attribué devront enregistrer leurs informations de dépôt direct auprès de Parcs Canada pour recevoir le paiement.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à:

<http://www.depotdirect.gc.ca>

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Documents de soumission
IP02	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP03	Visite des lieux
IP04	Livraison des soumissions
IP05	Révision des soumissions
IP06	Exigences relatives à la garantie de soumission
IP07	Ouverture des soumissions / Évaluation
IP08	Établissement de la soumission
IP09	Fonds insuffisants
IP10	Compte rendu
IP11	Période de validité des soumissions
IP12	Documents de construction
IP13	Ententes sur les revendications territoriales globales
IP14	Plan d'avantages aux Inuits
IP15	Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2022-01-28)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-conditions-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise – approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbation des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indus.
IG18	Code de conduite pour l'approvisionnement - soumission

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Exigences relatives à la sécurité
CS02	Condition d'assurance
CS03	Changements aux conditions générales
CS04	Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur place
CS05	Types et montants de la garantie contractuelle

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	Identification du projet
SA02	Nom commercial et adresse du soumissionnaire
SA03	Offre
SA04	Période de validité des soumissions
SA05	Acceptation et contrat
SA06	Durée des travaux

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P468-22-0003/A

Amd. No. - N° de la modif.
000

Contracting Authority - Autorité contractante
Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client
S/O

File Name - Nom du dossier
Construction d'un duplex écoénergétique à Pond Inlet

SA07 Garantie de soumission

SA08 Signature

APPENDICE 1 - DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

APPENDICE 2 - FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS (TECHNIQUE ET PLAN D'AVANTAGES AUX INUITS)

APPENDICE 3 - LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE B – FORMULAIRE D'ATTESTATION

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres - Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2022-01-28)
 - c. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - d. Dessins et devis;
 - e. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - f. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada doivent être supprimées et remplacées par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux doivent être supprimées et remplacées par l'Agence Parcs Canada.

3. **Les offres reçues par télécopieur et par courriel seront acceptées comme étant officielles. Les offres reçues en personne ou par courrier ne seront pas acceptées.**

R2710T section IG09, ajoutez le paragraphe suivant:

5. Les offres reçues par télécopie et par courrier électronique seront acceptées comme étant officielles et doivent répondre aux exigences suivantes;
 - a) Doivent être complétées et soumises sur le formulaire de soumission et d'acceptation prévu
 - b) Doivent indiquer:
 - Numéro du projet
 - Numéro de l'invitation
 - Nom du soumissionnaire
 - Heure et la date de clôture
 - c) Le soumissionnaire doit fournir une copie électronique de sa garantie de soumission. L'APC vérifiera la validité du dépôt de garantie après la clôture.
 - d) Doit être reçue avant l'heure de clôture des offres au numéro de télécopieur **1-855-983-1808** ou par courriel à soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca.

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1 à l'adresse courriel cloe.pelland-tessier@pc.gc.ca. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.

2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, APC examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agent(e) d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 VISITE DES LIEUX

1. Il n'y aura pas de visite des lieux.

IP04 LIVRAISON DES SOUMISSIONS

L'article IG09 de R2710T est remplacé par ce qui suit:

1. Les soumissions devront être présentées en respectant un processus à « deux soumissions »
2. La soumission doit être adressée et présentée au bureau désigné sur la page frontispice « Appel d'offres » pour la réception des soumissions. Elle doit parvenir à ce bureau au plus tard à la date et à l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
3. Le formulaire de qualification (Appendice 2) et tout document(s) connexe(s) requis, doivent porter la mention "Soumission 1". Le Formulaire de soumission et d'acceptation (SA) et la Garantie de soumission doivent porter la mention "Soumission 2".

Les soumissionnaires qui envoient leurs documents par télécopieur : veuillez placer une page couverture devant chaque soumission portant la mention " Soumission 1 " et " Soumission 2 ". Les soumissionnaires qui envoient leurs documents par courriel : veuillez joindre 2 fichiers distincts portant comme titre " Soumission 1 " et " Soumission 2 ".

4. La livraison correcte des soumissions dans les délais prescrits est la responsabilité exclusive du soumissionnaire.

IP05 EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION

R2710T – Instructions générales – Services de construction – Les modifications suivantes sont apportées aux Exigences relatives à la garantie de soumission :

Supprimer l'IG08.2 et remplacer par ce qui suit :

2. Le cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) doit être présenté dans un formulaire approuvé, dûment rempli et portant des signatures valides et exécutoires ainsi que le sceau d'une compagnie de cautionnement approuvée dont les cautionnements sont acceptés par le gouvernement du Canada au moment de la clôture des soumissions ou d'une compagnie désignée à l'Appendice L, Compagnies de cautionnement reconnues, du Conseil du Trésor.
- 2.1 Un cautionnement de soumission doit être soumis dans un format électronique s'il répond aux critères suivants :
 - a. La version soumise par le soumissionnaire doit être un fichier électronique crypté d'un certificat numérique intégré vérifiable par le Canada en ce qui a trait à la totalité et l'intégralité du formulaire de cautionnement, y compris le contenu, toutes les signatures numériques et tous les sceaux numériques, auprès de la compagnie de cautionnement ou d'un fournisseur de services de vérification approuvé de la compagnie de cautionnement.
 - b. La version soumise doit être consultable, imprimable et stockable dans des formats de fichiers électroniques standards compatibles avec les systèmes du Canada et doit être présentée dans un seul fichier, le format autorisé étant le format PDF.

- c. La vérification peut être effectuée par le Canada immédiatement ou à tout moment pendant la durée du cautionnement, et ce, à la discrétion du Canada.
- d. La vérification sera confirmée par la compagnie de cautionnement ou par un fournisseur de services de vérification approuvé par la compagnie de cautionnement.
- e. Si un cautionnement original ou vérifiable n'est pas présenté, la soumission sera jugée non conforme. Les soumissions non conformes seront rejetées.

2.2 Les cautionnements qui échouent au processus de vérification ne seront PAS considérés comme valides.

2.3 Les cautionnements qui réussissent au processus de vérification seront considérés comme originaux et authentiques.

IP06 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une offre peut être révisée par télécopieur ou par courrier électronique conformément à la IG10 de R2710T. Le numéro de télécopieur pour la réception des révisions est le 1-855-983-1808 et l'adresse de courriel est soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca.

IP07 OUVERTURE DES SOUMISSIONS / ÉVALUATION

1. Il n'y aura pas d'ouverture des soumissions en public lors du dépôt de soumissions.
2. Soumission 1 – Section 1 : Qualifications et Section 2 : Plan d'avantages Inuit - sera ouverte en privé. Cette soumission sera ouverte en premier pour évaluer les documents requis. L'évaluation sera faite selon un pointage. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.

Les soumissionnaires doivent remplir et fournir les informations suivantes. Ces formulaires / qualifications ou une copie identique dans le contenu et le format doivent être inclus dans la "Soumission 1 - QUALIFICATIONS".

Section 1: Qualifications/ Formulaires:

-Formulaire/ Exigence No. 1 – Critères de cotation

Section 2: Plan d'avantages aux Inuits

3. Soumission 2 - Prix - Seules les soumissions des soumissionnaires qui répondent aux exigences obligatoires de qualification seront ouvertes. L'enveloppe 2 sera évaluée selon les exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.

Dans la soumission 2, le soumissionnaire doit fournir :

- Formulaire de soumission et d'acceptation (SA)
- Garantie de soumission

4. La soumission conforme la mieux notée sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Les résultats des soumissions peuvent être obtenus en contactant l'agent d'approvisionnement dont le nom figure sur la page couverture de l'Appel d'offres.

IP08 ÉTABLISSEMENT DE LA SOUMISSION

L'entrepreneur doit établir la soumission d'après les documents pertinents énumérés dans les Instructions particulières aux soumissionnaires. Il lui appartient de demander des éclaircissements sur les clauses, les conditions ou les exigences techniques exprimées dans ce document.

IP09 FONDS INSUFFISANTS

- 1) Si la soumission conforme la mieux notée dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter
 - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la mieux notée;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la mieux notée.
 - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la mieux notée;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

IP10 COMPTE RENDU

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus

IP11 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T

IP12 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, **une copie électronique** des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir des exemplaires physiques dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP13 ENTENTES SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES

Ce marché est assujéti aux ententes sur les revendications territoriales globales suivantes : Nunavut

IP14 PLAN DES AVANTAGES AUX INUITS (PAI)

L'entrepreneur doit s'assurer de fournir des avantages spécifiques et convenus pour les populations inuites et les entreprises inuites dans la zone du contrat. Pour être considérée comme recevable, une offre doit satisfaire à tous les termes, conditions et spécifications obligatoires du présent document d'appel d'offres.

La sélection de l'entrepreneur sera basée sur la cote combinée la plus élevée du prix, de l'évaluation technique et du PAI. Le ratio sera de 30 % pour le PAI, 30 % pour l'évaluation technique et de 40 % pour le prix.

Voir l'Appendice 2 – Évaluation du plan d'avantages aux Inuits pour les instructions aux soumissionnaires et les critères d'évaluation.

IP15 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#apL>

Achats et ventes

<https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes

<http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/504-fra.html>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P468-22-0003/A

Amd. No. - N° de la modif.
000

Contracting Authority - Autorité contractante
Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client
S/O

File Name - Nom du dossier
Construction d'un duplex écoénergétique à Pond Inlet

Accord Commerciaux

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux>

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:

- a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
- b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
- c. Dessins et devis;
- d. Conditions générales et clauses:

CG1 Dispositions générales – Services de construction	<u>R2810D</u>	(2022-01-28);
CG2 Administration du contrat	<u>R2820D</u>	(2016-01-28);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	<u>R2830D</u>	(2019-11-28);
CG4 Mesures de protection	<u>R2840D</u>	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	<u>R2850D</u>	(2019-11-28);
CG6 Retards et modifications des travaux	<u>R2865D</u>	(2019-05-30);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	<u>R2870D</u>	(2018-06-21);
CG8 Règlement des différends	<u>R2880D</u>	(2019-11-28);
CG9 Garantie contractuelle	<u>R2890D</u>	(2018-06-21);
CG10 Assurances	<u>R2900D</u>	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat	<u>R2950D</u>	(2015-02-25);

sous CG6.4.1 Conditions supplémentaires
- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.

2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

CS03 CHANGEMENTS AUX CONDITIONS GÉNÉRALES

AJOUTER ce qui suit à CG8.4 de R2880D (2019-11-28)

CG8.4.5 Les délais pour entamer et achever les négociations prévues dans les CG8.4.1, CG8.4.2 et CG8.4.3 peuvent être prolongés par le Canada pour une période maximale de 30 jours si, de l'avis exclusif du Canada, une prolongation est nécessaire pour l'une des raisons suivantes :

- a) le différend est complexe au point qu'une évaluation de la demande par une tierce partie ou un autre professionnel est nécessaire ;
- b) au cours des négociations, l'entrepreneur soulève de nouvelles questions ou de nouveaux points qui n'avaient pas été mentionnés dans l'avis de différend ;

- c) si le Canada ou l'entrepreneur a besoin de plus de temps pour consulter ou engager un représentant légal pour le conseiller sur le différend ; et
- d) si le Canada ou l'entrepreneur est incapable d'entamer ou de participer aux négociations en raison de circonstances imprévues et indépendantes de la volonté du Canada ou de l'entrepreneur, selon le cas.

CS04 RESPECT DES MESURES, DES ORDRES PERMANENTS, DES POLITIQUES ET DES RÈGLES SUR PLACE

L'entrepreneur doit se conformer et s'assurer que ses employés et ses sous-traitants se conforment à toutes les mesures de sécurité, ordres permanents, politiques et règles sur place qui sont en vigueur sur le lieu où le travail est effectué.

CS05 TYPES ET MONTANTS DE LA GARANTIE CONTRACTUELLE

Supprimer la CG9.2.2 et remplacer par ce qui suit :

Le cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) et le cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire TPSGC-PWGSC 506) mentionnés au sous-alinéa 1a) de la CG9.2 doivent être présentés dans un formulaire et provenir d'une compagnie de cautionnement reconnue par le Canada (voir l'Appendice L, Compagnies de cautionnement reconnues, du Conseil du Trésor). Les cautionnements peuvent être présentés en format papier portant une signature et un sceau, OU en format électronique/numérique.

Les versions électroniques/numériques doivent être conformes aux exigences suivantes :

1. Le cautionnement d'exécution et le cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux peuvent être soumis dans un format électronique ou numérique s'ils répondent aux critères suivants :
 - 1.1 Les versions soumises par l'entrepreneur doivent être vérifiables par le Canada en ce qui a trait à la totalité et l'intégralité du formulaire de cautionnement, y compris le contenu, toutes les signatures numériques et tous les sceaux numériques, auprès de la compagnie de cautionnement ou d'un fournisseur de services de vérification approuvé de la compagnie de cautionnement.
 - 1.2 Les versions soumises doivent être consultables, imprimables et stockables dans des formats de fichiers électroniques standards compatibles avec les systèmes du Canada et doivent être présentées dans un seul fichier, le format autorisé étant le format PDF
 - 1.3 La vérification peut être effectuée par le Canada immédiatement ou à tout moment pendant la durée du cautionnement, à la discrétion du Canada, et ne doit pas nécessiter de mots de passe ni de frais.
 - 1.4 Les résultats de la vérification doivent fournir une indication claire, immédiate et imprimable de réussite ou d'échec relativement à l'article 1.1.
2. Les cautionnements qui échouent au processus de vérification ne seront PAS considérés comme valides.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

5P468-22-0003/A Construction d'un duplex écoénergétique à Pond Inlet

La construction d'un nouveau duplex écoénergétique à deux étages et trois chambres à coucher sera entreprise sur un terrain vierge à Pond Inlet, Nunavut. La construction du bâtiment comprend, mais sans s'y limiter : tous les travaux architecturaux, structuraux, mécaniques, électriques et civils conformément aux plans et devis de construction

- a. le transport des matériaux et la préparation du site;
- b. la préparation du sol et la construction des fondations;
- c. la construction d'un duplex à 2 étages et 3 chambres à coucher, d'une superficie brute totale de 409 mètres carrés, avec le stationnement et les réservoirs extérieurs, la terrasse et les escaliers connexes.

Le bâtiment est conçu pour être aussi efficace sur le plan énergétique que possible au Nunavut. Bien qu'elle ne soit pas destinée à être qualifiée de Maison passive ou de Net Zéro, il utilise certains des éléments de conception d'efficacité pratique de ces normes.

Consultez les dessins et le devis pour obtenir plus de détails sur les exigences de ce projet.

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom légal: _____

Nom alternatif (si applicable) : _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

Adresse électronique: _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant total de la soumission de

_____ \$ excluant les taxe(s) applicables.
(exprimé en chiffres)

Les soumissionnaires sont rappelés qu'ils sont responsables d'inclure dans leur offre tout le travail qui est décrit dans les dessins et les spécifications.

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux **au plus tard le 31 mars 2026.**

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P468-22-0003/A

Amd. No. - N° de la modif.
000

Contracting Authority - Autorité contractante
Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client
S/O

File Name - Nom du dossier
Construction d'un duplex écoénergétique à Pond Inlet

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission.

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

APPENDICE 2 - FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS

NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

Courriel : _____

EXIGENCES DE PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS - LISTE DE VÉRIFICATION

La liste des formulaires et des documents fournis ci-après a pour but d'aider le soumissionnaire à établir une soumission complète. Il appartient au soumissionnaire de satisfaire à toutes les exigences de présentation des propositions. Veuillez suivre les instructions détaillées de l'article IG 09 « Livraison des soumissions » de la clause R2710T Instructions générales aux proposants, comme modifié à IP04 Livraison des soumissions.

Les formulaires, attestations et curriculum vitae (CV) demandés dans l'appendice 3 doivent être remplis et joints à la soumission. Si l'un de ces documents n'est pas rempli et fourni avec la soumission, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dans lequel il devra transmettre les renseignements requis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu rendra la soumission irrecevable.

Veuillez noter que l'APC se réserve le droit de communiquer avec la personne susmentionnée à des fins de vérification des renseignements fournis aux présentes.

SOUSSION 1

Les soumissionnaires doivent remplir les formulaires ci-joints. Ces formulaires, ou un document dont le contenu et le format sont identiques, ainsi que les curriculums vitae doivent faire partie de la soumission et se trouver dans Soumission 1 – QUALIFICATIONS ».

Partie 1: Critères de cotation:

- RC1 Réalisations de l'entrepreneur général en construction pour des projets dans le Nord.
- RC2 Réalisations de l'entrepreneur général en construction pour des projets comportant des exigences en matière d'efficacité énergétique.
- RC3 Réalisations du chef de chantier de l'entrepreneur
- RC4 Réalisations de l'agent de mise en service du chantier de l'entrepreneur

Partie 2: Plan des avantages aux Inuit (PAI)

- Partie A : PLAN DES AVANTAGES AUX INUITS (PAI)
- Partie B : *GARANTIE ET ATTESTATION DU SOUMISSIONNAIRE*

SOUSSION 2

Partie 3 : Prix, les soumissionnaires doivent fournir :

- Formulaire de soumission et d'acceptation (SA),
- Garantie de soumission

SOUMISSION 1 – PARTIE 1 CRITÈRES DE COTATION (CC)

Les membres du Comité d'évaluation de l'APC évalueront les points forts et les faiblesses de la soumission selon les critères d'évaluation. Il incombe à l'entrepreneur général de fournir une description adéquate aux membres du comité d'évaluation pour évaluer chaque critère. Pour que leur proposition soit étudiée plus en profondeur, les proposants **doivent** obtenir une note technique d'au moins soixante (60) points sur les cent (100) points disponibles

CC1 - Réalisations de l'entrepreneur général en construction pour des projets dans le Nord (20 points, 10 points par projet).

Décrire les réalisations et l'expérience de l'entrepreneur général en construction dans le cadre de projets d'envergure et de portée semblables au projet de construction de Pond Inlet. Il s'agit là d'une occasion de mettre en valeur les points forts de l'entrepreneur et de souligner leurs responsabilités, engagements et réalisations passés.

L'entrepreneur doit présenter [2] projets dans le Nord (préférentiellement à 60 degrés de latitude ou plus) qui sont pratiquement achevés d'envergure et de portée semblables au projet de Pond Inlet au cours des [10] dernières années. Les propositions présentées par une coentreprise ne doivent pas excéder le nombre maximal de projets. Seulement les [2] premiers projets présentés dans l'ordre seront examinés et tous les autres ne recevront aucune considération, comme s'ils n'avaient pas été soumis.

Les projets présentés doivent comprendre :

1. Expérience antérieure de la construction en collaboration avec le gouvernement (municipal, provincial/territorial et/ou fédéral).
2. Expérience antérieure en construction de bâtiments commerciaux et/ou résidentiels multifamiliaux.
3. Expérience antérieure en construction avec des fondations préfabriquées d'ingénierie.

Renseignements demandés :

- Décrivez-en quoi les projets soumis sont semblables et pertinents par rapport au projet de construction de Pond Inlet.
- Décrire comment les exigences de sécurité et de logistique du site ont été traitées
- Contrôle et gestion du budget - c'est-à-dire prix du contrat et coût de construction final - expliquer la variation
- Contrôle et gestion du calendrier du projet - c'est-à-dire calendrier initial et calendrier révisé - expliquer les variations
- Noms du personnel clé responsable de la livraison du projet
- Références client - nom, adresse, téléphone et adresse e-mail du contact client et consultant au niveau opérationnel - les références peuvent être vérifiées

L'entrepreneur général en construction doit posséder les connaissances et les capacités sur les projets ci-dessus. De l'expérience de projets antérieurs d'entités autre que de celle du l'entrepreneur général en construction ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation à moins que les entités fassent partie de la coentreprise du l'entrepreneur général en construction.

Veuillez indiquer les projets qui ont été réalisés dans le cadre d'une coentreprise et les responsabilités de chacune des entités membres de cette coentreprise dans chaque projet.

CC2 - Réalisations de l'entrepreneur général en construction pour des projets comportant des exigences en matière d'efficacité énergétique (30 points, 15 points par projet).

Décrivez la formation, les réalisations et l'expérience de l'entrepreneur général en construction sur des projets semblables et pertinents au projet de construction de Pond Inlet. C'est l'occasion de souligner les forces du contracteur, de reconnaître ses responsabilités passées, ses engagements, ses réalisations et son expérience.

L'entrepreneur doit présenter [2] projets comportant des exigences en matière d'efficacité énergétique qui sont pratiquement achevés au cours des [10] dernières années. Les propositions présentées par une coentreprise ne doivent pas excéder le nombre maximal de projets. Seulement les [2] premiers projets présentés dans l'ordre seront examinés et tous les autres ne recevront aucune considération, comme s'ils n'avaient pas été soumis.

1. Expérience antérieure en matière de construction économe en énergie (Maison passive, Net Zero et/ou certification LEED).
2. Expérience antérieure en matière de tests de performance des enveloppes de bâtiments et/ou de tests d'étanchéité à l'air.

Renseignements demandés:

- Décrivez-en quoi les projets soumis sont récents, semblables et pertinents par rapport au projet de construction de Pond Inlet.
- Décrire comment les exigences de sécurité et de logistique du site ont été traitées
- Contrôle et gestion du budget - c'est-à-dire prix du contrat et coût de construction final - expliquer la variation
- Contrôle et gestion du calendrier du projet - c'est-à-dire calendrier initial et calendrier révisé - expliquer les variations
- Noms du personnel clé responsable de la livraison du projet
- Références client - nom, adresse, téléphone et adresse e-mail du contact client et consultant au niveau opérationnel - les références peuvent être vérifiées

L'entrepreneur général en construction doit posséder les connaissances et les capacités nécessaires pour les projets ci-dessus. L'expérience de projets antérieurs d'entités autres que l'entrepreneur général en construction ne sera pas prise en considération dans l'évaluation, à moins que ces entités fassent partie d'une coentreprise avec l'entrepreneur général en construction.

Veuillez indiquer les projets qui ont été réalisés en coentreprise et les responsabilités de chacune des entités impliquées dans chaque projet.

CC3 - Réalisations du chef de chantier de l'entrepreneur (20 points)

Décrivez la formation, les réalisations et l'expérience du **chef de chantier de l'entrepreneur** sur des projets semblables et pertinents au projet de construction de Pond Inlet. C'est l'occasion de souligner les forces de la personne, de reconnaître ses responsabilités passées, ses engagements, ses réalisations et son expérience dans l'industrie.

Choisir un **maximum** de [2] projets terminés au cours des [10] dernières années par **le chef de chantier de l'entrepreneur**. Seulement les [2] premiers projets présentés dans l'ordre seront examinés et tous les autres ne recevront aucune considération, comme s'ils n'avaient pas été soumis.

Renseignements demandés:

- Éducation, formation, CV et expérience pertinentes pour les tâches exécutées pour la construction semblables / pertinentes au projet demandé
- Brève description du projet et indiquer clairement comment ce projet est comparable/pertinent au projet demandé
- Références client - nom, adresse, téléphone et adresse e-mail du contact client et consultant au niveau opérationnel - les références peuvent être vérifiées

CC4 - Réalisations de l'agent de mise en service du chantier de l'entrepreneur (30 points)

Décrivez la formation, les réalisations et l'expérience de **l'agent de mise en service de l'entrepreneur** sur des projets semblables et pertinents au projet de construction de Pond Inlet. C'est l'occasion de souligner les forces de la personne, de reconnaître ses responsabilités passées, ses engagements, ses réalisations et son expérience dans l'industrie.

Choisir un **maximum** de [2] projets terminés au cours des [10] dernières années par **l'agent de mise en service de l'entrepreneur**. Seulement les [2] premiers projets présentés dans l'ordre seront examinés et tous les autres ne recevront aucune considération, comme s'ils n'avaient pas été soumis.

Renseignements demandés:

- Les études, la formation, le curriculum vitae et l'expérience pertinents pour les fonctions d'agent de mise en service du site de l'entrepreneur exercées dans le cadre d'une construction similaire/pertinente au projet demandé.
- Brève description du projet et indiquer clairement en quoi ces projets sont similaires/pertinents au projet demandé.
- Références du client - nom, adresse, téléphone et adresse électronique du contact du client ou du consultant au niveau opérationnel - les références peuvent être vérifiées.
- L'agent de mise en service doit posséder l'une des certifications suivantes : BCxP d'ASHRAE - certification professionnelle de mise en service des bâtiments ou CBCP (Certified Building Commissioning Professional) du CIET (Institut canadien de formation en énergie).

EVALUATION ET COTATION

Dans un premier temps, les soumissions contenant les propositions de prix ne seront pas ouvertes et seuls les aspects techniques des propositions recevables seront examinés, évalués et cotés par un comité d'évaluation de l'APC conformément à ce qui suit afin d'établir les cotes techniques :

	Critère	Coefficient de pondération	Cote	Cote pondérée
RC1	Réalisations de l'entrepreneur général en construction pour des projets dans le Nord.	2.0	0 - 10	0 - 20
RC2	Réalisations de l'entrepreneur général en construction pour des projets comportant des exigences en matière d'efficacité énergétique.	3.0	0 - 10	0 - 30
RC3	Réalisations du chef de chantier de l'entrepreneur	2.0	0 - 10	0 - 20
RC4	Réalisations de l'agent de mise en service du chantier de l'entrepreneur	3.0	0 - 10	0 - 30
Cote technique				0 - 100

Pour que leur proposition soit étudiée plus en profondeur, les proposants **doivent** obtenir une note technique d'au moins soixante (60) points sur les cent (100) points disponibles tels que précisés ci-dessus.

Les propositions des proposants qui n'obtiennent pas la note de passage de soixante (60) points ne seront pas étudiées plus en profondeur.

Tableau générique d'évaluation

Les membres du Comité d'évaluation de l'APC évalueront les points forts et les faiblesses de la soumission selon les critères d'évaluation et attribueront une cote de 0, 2, 4, 6, 8 ou 10 points à chaque critère d'évaluation selon le tableau générique d'évaluation qui suit.

Lors de la réunion finale d'évaluation par consensus, les membres du comité d'évaluation de l'APC attribueront des nombres pairs et impairs pour déterminer les notes pour chaque critère d'évaluation.

	INADÉQUAT	FAIBLE	ADÉQUAT	PLEINEMENT SATISFAISANT	SOLIDE
0 point	2 points	4 points	6 points	8 points	10 points
N'a pas fourni de renseignements pouvant être évalués	Ne comprend pas du tout ou comprend mal les exigences	Connaît jusqu'à un certain point les exigences mais ne comprend pas suffisamment certains aspects des exigences	Démontre une bonne compréhension des exigences	Démontre une très bonne compréhension des exigences	Démontre une excellente compréhension des exigences
	Faiblesse ne peut être corrigée	De façon générale, il est peu probable que les faiblesses puissent être corrigées	Faiblesses peuvent être corrigées	Aucune faiblesse significative	Aucune faiblesse apparente
	Le proposant ne possède pas les qualifications et l'expérience	Le proposant manque de qualifications et d'expérience	Le proposant possède un niveau de qualifications et d'expérience acceptable	Le proposant possède les qualifications et l'expérience	Le proposant est hautement qualifié et expérimenté
	Peu probable que l'équipe proposée soit en mesure de répondre aux besoins	Équipe ne compte pas tous les éléments ou expérience globale faible	Équipe compte presque tous les éléments et satisfera probablement aux exigences	Équipe compte tous les éléments - certains membres ont travaillé ensemble	Équipe solide - les membres ont travaillé efficacement ensemble à des projets similaires
	Projets antérieurs non connexes aux exigences du présent besoin	Généralement les projets antérieurs ne sont pas connexes aux exigences du présent besoin	Projets antérieurs généralement connexes aux exigences du présent besoin	Projets antérieurs directement connexes aux exigences du présent besoin	Principal responsable de projets antérieurs directement connexes aux exigences du présent besoin
	Extrêmement faible; ne pourra pas satisfaire aux exigences de rendement	Peu de possibilité de satisfaire aux exigences de rendement	Capacité acceptable; devrait obtenir des résultats adéquats	Capacité satisfaisante - devrait obtenir des résultats efficaces	Capacité supérieure; devrait obtenir des résultats très efficaces

SOUSSION 1 – PARTIE 2 PLAN DES AVANTAGES AUX INUITS (PAI)**PARTIE A - PLAN DES AVANTAGES AUX INUITS (PAI)****Évaluation de la garantie du plan du PAI**

Pour qu'une offre reçoive un certain nombre de points concernant les garanties faites sur les critères du plan du PAI, **LE SOUSSIONNAIRE DOIT FOURNIR LA PREUVE, DE PAIR AVEC SON OFFRE**, qu'il répond à l'objectif de chaque critère. Les soumissionnaires peuvent utiliser les TABLEAUX DE GARANTIE ci-joints pour compléter leur présentation sur le plan du PAI. Comme preuve de leurs efforts et/ou garantie, les soumissionnaires doivent inclure, sans s'y limiter, les noms des personnes ou entreprises à contrat et la nature des activités au moment de la soumission. Les soumissionnaires doivent veiller à ce que la documentation qu'ils fournissent relativement au plan du PAI soit suffisamment probante et suffisamment claire pour permettre d'évaluer la conformité de leur offre aux critères énoncés dans les présentes. Il incombe aux soumissionnaires de fournir suffisamment de renseignements dans leur soumission pour permettre au comité d'évaluation de faire son évaluation.

LES SOUSSIONNAIRES POURRONT RECEVOIR DES POINTS UNIQUEMENT POUR LES ENGAGEMENTS DÉMONTRÉS. Les soumissionnaires doivent inclure toute la documentation de référence à prendre en considération. Seuls les documents inclus dans la proposition seront pris en considération. Les liens vers des adresses URL du site Web du soumissionnaire ne seront pas pris en considération. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute information fournie dans la garantie du plan du PAI, et les déclarations invérifiables pourraient rendre la soumission non recevable.

Sélection de l'entrepreneur (processus à deux soumissions)

La sélection de l'entrepreneur sera basée sur la combinaison recevable la plus élevée du PAI, de prix et de mérite technique. Le ratio sera de **30%** pour le Plan d'avantages aux Inuits, **40%** pour le prix et de **30%** mérite technique.

Note du PAI = Points du soumissionnaire x 30% Nombre maximum de points

Note du prix = Soumission la moins élevée x 40% Prix du soumissionnaire

Note du technique = mérite technique du soumissionnaire x 30%

« Consultez la Partie D - CONDITIONS RÉGISSANT LES PÉNALITÉS LIÉES AU PLAN D'AVANTAGES OFFERTS AUX INUITS »

CRITÈRES DU PLAN DES AVANTAGES AUX INUITS (PAI)

Les exigences de l'Accord entre les Inuits de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada s'appliquent à ce marché. Le Canada se réserve le droit de confirmer la validité de toutes les déclarations et garanties.

Critères d'avantages pour les Inuits (CAI)		
1A	Emploi des Inuits : évaluer l'embauche de main-d'œuvre inuite.	Points
	L'emploi de main-d'oeuvre Inuite sur place pour exécuter les travaux visés par les marchés. Les soumissionnaires seront évalués relativement à leur garantie ferme d'employer sur place des Inuits de la région désignée du Nunavut pour effectuer les travaux. Les pourcentages indiqués ci-dessous concernent précisément les heures de travail sur place indépendamment du fait qu'il s'agit d'employés de l'entrepreneur principal ou d'employés d'un sous-traitant. Les pourcentages doivent correspondre à une liste de postes précis qui peuvent être occupés, ou qui le seront, par des employés Inuits sur place. Les pourcentages doivent correspondre à une liste de postes précis qui peuvent être occupés, ou qui le seront, par des employés Inuits sur place. L'emploi d'Inuits sur place sera confirmé pendant les travaux d'après la documentation d'appui fournie par l'entrepreneur et l'examen des dossiers statistiques du représentant du Ministère sur la main-d'oeuvre Inuite sur place.	/10
	0 - 100 % du total d'heures de travail = 0 - 10 points au prorata. Les points seront attribués au prorata du pourcentage du total des points disponibles.	

	<p>___ % x total des points</p> <p>Exemple :</p> <p>Le soumissionnaire garanti que 65 % des heures de travail seront accomplies par des employés inuits = 65 % x 10 = 6.5 points</p> <p>NOTE : Le soumissionnaire doit démontrer comment il compte respecter le pourcentage de main-d'œuvre inuite. Simplement indiquer un engagement en pourcentage n'est pas suffisant pour obtenir les points. La note sera ajustée en fonction des documents justificatifs (ie. estimation du plan de travail).</p> <p>La vérification du statut d'entreprise inuits sera effectuée à l'aide d'une ou des ressources suivantes : base de données du répertoire d'entreprises inuites http://inuitfirm.tunnngavik.com/</p>	
2A	<p>Propriété inuite (entrepreneur principal ou entreprise sous-traitante) : évaluer si le soumissionnaire est une entreprise inuite inscrite au REI, et si des entreprises inuites inscrites au REI seront embauchées à titre de sous-traitantes pour l'exécution du marché de l'État.</p>	/5
2B	<p>Sous-traitants/fournisseurs : Le fait de faire appel à des sous-traitants ou à des fournisseurs Inuits pour exécuter les travaux du marché. Les soumissionnaires seront évalués selon leur garantie ferme à faire appel à des sous-traitants inuits de la région désignée du Nunavut associé au marché pour l'exécution des services ou la fourniture des biens et de l'équipement.</p> <p>Remarque : Si l'entrepreneur principal est une entreprise à propriété inuite, la valeur totale en dollars du marché inuite doit également comprendre la part du marché revenant à l'entrepreneur. Si l'entrepreneur est une entreprise inuite, la valeur totale du marché, MOINS tout marché de soustraction pour des biens et des services accordés à des entreprises non inuites, s'appliquerait au total de la ligne (A) ci-dessous.</p> <p>Les points seront attribués au prorata du pourcentage du total des points disponibles.</p> <p>___ % x total des points disponibles = points attribués</p> <p>Exemple :</p> <p>Valeur estimative du contrat : 100 000 \$ - Moins la sous-traitance non-inuit : \$ 45,000 = Total garanti pour les sous-traitants et fournisseurs inuits : \$ 55,000 55 000 \$ / 100 000 \$ = 0,55 x 5 = 2.75 points</p> <p>NOTE Les pourcentages DOIVENT ÊTRE APPUYÉS par une liste de fournisseurs/sous-traitants particuliers qui peuvent être confirmés comme sous-traitants inuits.</p> <p>La vérification du statut d'entreprise inuits sera effectuée à l'aide d'une ou des ressources suivantes : base de données du répertoire d'entreprises inuites http://inuitfirm.tunnngavik.com/</p>	/5
Critères d'avantages pour le Nunavut (CAN)		
1	<p>Emplacement dans la région du Nunavut : évaluer si le soumissionnaire ou les entreprises sous-traitantes ont un siège social, des bureaux administratifs ou d'autres installations dans la région du Nunavut.</p>	/10
	<p>La vérification du statut d'entreprise inuites sera effectuée à l'aide d'une ou des ressources suivantes : Base de données du répertoire d'entreprises inuites http://inuitfirm.tunnngavik.com/</p>	

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P468-22-0003/A

Amd. No. - N° de la modif.
000

Contracting Authority - Autorité contractante
Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client
S/O

File Name - Nom du dossier
Construction d'un duplex écoénergétique à Pond Inlet

Critère	Total des points disponibles	Score total
Emploi des Inuits	10	/10
Propriété inuite /Sous-traitants/fournisseurs	10	/10
Emplacement dans la région du Nunavut	10	/10
	Grand Total	/30

PARTIE B - GARANTIE ET ATTESTATION DU SOUMISSIONNAIRE

1. Au moment de la soumission – Les tableaux ci-dessous peuvent être utilisés par les soumissionnaires pour soumettre une demande.

2. Les renseignements fournis peuvent faire l'objet de vérifications.

TABLEAU 1 – Siège social

Fournir l'adresse d'entreprise actuelle

Les soumissionnaires doivent montrer l'existence de sièges sociaux, de bureaux administratifs ou d'autres installations avec personnel dans la région du Nunavut.

TABLEAU 2 – Garantie du nombre d'employés Inuits sur place

Nombre total d'heures-personnes inuites sur place pour ce marché = _____ %

Nombre total d'heures-personnes sur place pour ce marché

Nom et titre du poste (Indiquer le ou les noms si possible)	Heures-employés inuits sur place	Heures-employés non Inuits
Les soumissionnaires doivent inclure le nombre d'heures de travail à effectuer.		

TABLEAU 3 – Garantie du nombre de sous-traitants et fournisseurs Inuits :

Coût estimatif total des fournitures/matériaux/pièces d'équipement/services obtenus auprès d'entreprises inuites pour ce marché Prix total de la soumission = _____ %

Nom de l'entreprise	Entreprise inuite	Entreprise non inuite
Le soumissionnaire doit inclure la valeur des travaux sous-traités. NOTE : Seuls les sous-traitants et les fournisseurs dont le statut d'entreprise inuite peut être confirmé seront pris en compte dans les calculs. La vérification du statut d'entreprise inuite sera effectuée conformément à l'article 4 Sous-traitants/fournisseurs.		

Attestation du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit soumettre l'attestation suivante si une garantie du PAI est fournie soit au moment de la soumission de l'offre, soit avant l'attribution du marché.

ATTESTATION DU PLAN DES AVANTAGES AUX INUITS (PAI):

NOM EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE SIGNATURE

DATE

Le soumissionnaire atteste que la garantie du PAI appuie sa soumission est exacte et complète.

PARTIE C - ATTESTATION ET RAPPORT SUR LES RÉALISATIONS DE L'ENTREPRENEUR

1. Pour les entrepreneurs sélectionnés seulement – Si une garantie de plan du PAI est fournie dans le cadre de l'offre, l'entrepreneur retenu doit fournir un résumé des activités entreprises pour répondre aux engagements pris dans le cadre de la partie de son offre concernant le plan du PAI. L'entrepreneur doit remplir les tableaux suivants, et fournir des pièces justificatives à l'appui (factures, registres de travail, reçus de paiements salariaux, etc.) sur une base à la fin du marché/avant le paiement final.
2. L'entrepreneur doit indiquer si des objectifs n'ont pas été atteints et pourquoi ils n'ont pas été atteints.
3. Les renseignements fournis peuvent faire l'objet de vérifications.
4. L'attestation du plan du PAI et les rapports de réalisations du plan du PAI doivent être remis avant le paiement final avec des détails sur la façon dont les entrepreneurs ont respecté la garantie du plan du PAI.
5. Le défaut de remettre l'attestation et le rapport demandés dans un délai de 15 jours ouvrables pourra se traduire par une pénalité de 1%.

Renvoyez les rapports à :

Nom de l'autorité contractante : Cloë Pelland Tessier

Courriel : cloe.pelland-tessier@pc.gc.ca

TABLEAU 1 – Siège social

Fournir l'adresse d'entreprise actuelle
Les entrepreneurs démontrer confirmer l'existence de sièges sociaux, de bureaux administratifs ou d'autres installations avec personnel dans la zone visée dans la région désignée du Nunavut.

TABLEAU 2 – Réalisations quant au nombre d'employés Inuits sur place

Nombre total d'heures-personnes inuites sur place pour ce marché = _____ %

Nombre total d'heures-personnes sur place pour ce marché

Nom et titre du poste (Indiquer le ou les noms si possible)	Heures-employés inuits sur place	Heures-employés non Inuits
L'entrepreneur doit inclure le nombre d'heures de travail effectuées.		

TABLEAU 3 – Réalisations quant au nombre de sous-traitants/fournisseurs Inuits :

Coût total des fournitures/matériaux/pièces d'équipement/services obtenus auprès d'entreprises inuites pour ce marché

Valeur finale du marché = _____ %

Nom de l'entreprise	Entreprise inuite	Entreprise non inuite
L'entrepreneur doit inclure la valeur des travaux sous-traités.		

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P468-22-0003/A

Amd. No. - N° de la modif.
000

Contracting Authority - Autorité contractante
Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client
S/O

File Name - Nom du dossier
Construction d'un duplex écoénergétique à Pond Inlet

ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR

ATTESTATION DE RÉALISATION DU PLAN D'AVANTAGES OFFERTS AUX INUITS :

NOM EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE SIGNATURE DATE

L'entrepreneur atteste que les renseignements contenus dans les TABLEAUX DES RÉALISATIONS sont exacts et complets.

PARTIE D - CONDITIONS RÉGISSANT LES PÉNALITÉS LIÉES AU PLAN D'AVANTAGES OFFERTS AUX INUITS

1. Aux termes des dispositions du marché proposé, si l'entrepreneur respecte les garanties de plan du PAI prévues et attestées dans sa soumission, l'entrepreneur se verra verser le prix du marché convenu.
2. Si l'entrepreneur ne respecte pas sa garantie en matière de formation attestée, un montant maximum de 0.20 % de la valeur finale du marché pourrait être déduit des versements de paiement final. L'entrepreneur ne sera pas évalué en fonction de ses réalisations quant à la formation.
3. Si l'entrepreneur ne réussit pas à obtenir le pourcentage certifié d'heures-employés Inuits sur place pour le marché et ne parvient pas à atteindre son objectif à cet égard, un montant maximum de 0.40% de la valeur finale du marché pourrait être déduit du paiement final ou des versements différés.
4. Si l'entrepreneur ne réussit pas à recruter le pourcentage certifié de sous-traitants/fournisseurs Inuits et ne parvient pas à atteindre son objectif à cet égard, un montant maximum de 0.40 % de la valeur finale du marché pourrait être déduit du paiement final ou des versements différés.
5. Le Canada est autorisé en tout temps à retenir, recouvrer, déduire ou prélever de toute somme due à l'entrepreneur par le Canada, tout montant de pénalités dû et impayé aux termes de la présente section.
6. Rien dans la présente section ne doit être interprété comme limitant les droits et les recours dont le Canada peut par ailleurs se prévaloir aux termes du marché.
7. Le Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, de réduire ou d'éliminer les dommages s'il est clairement démontré que des efforts importants ont été faits pour respecter la garantie de plan du PAI et que les exigences minimales n'ont pu être respectées en raison de circonstances échappant au contrôle de l'entrepreneur.

REMARQUE : « VALEUR FINALE DU MARCHÉ » – Aux fins du calcul des pénalités, la valeur finale du marché comprend toutes les modifications apportées au montant initialement attribué, à moins qu'il soit précisé qu'elles sont exclues du calcul du plan du PAI au moment de la négociation ou de l'ordre de modification.

TABLEAU 1A – ÉVALUATION DES TRAVAILLEURS INUITS SUR PLACE PÉNALITÉ RELATIVE À L'EMPLOI			
POINT No	EXIGENCE	PONDÉRATION	NOTE
1	<p>Calculer le pourcentage atteint de la garantie pour l'emploi d'Inuits sur place selon la formule suivante :</p> <p>Pourcentage de la garantie = Atteint = _____% * 60 % Proposé %</p> <p>Remarque : Un pourcentage de 50 % ou moins correspond à zéro point.</p>	60	
2	<p>DILIGENCE RAISONNABLE DE L'ENTREPRENEUR :</p> <p>On étudiera au cas par cas la capacité de l'entrepreneur de démontrer s'il a fait les efforts voulus pour respecter les garanties d'emploi d'Inuits sur place.</p> <p>Voici comment les points seront attribués à l'entrepreneur pour évaluer sa diligence :</p> <p>0-13 points – L'entrepreneur n'a fait que peu d'efforts, voire aucun effort,</p>	40	

	pour essayer de respecter les garanties en matière d'emploi du plan du PAI. 14-27 points – L'entrepreneur a fait des efforts modérés pour essayer de respecter les garanties en matière d'emploi du plan du PAI. 28-40 points – L'entrepreneur a fait des efforts remarquables pour essayer de respecter les garanties en matière d'emploi du plan du PAI.		
3	NOTE TOTALE ÉTABLIE	100	
4	TOTAL DE LA PÉNALITÉ CALCULÉ : (100 - note totale établie) % x (valeur finale du marché) x 0.40%	\$	
5	COMMENTAIRES OU JUSTIFICATIONS :		
6	SIGNATURE DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION : Représentant ministériel : _____ Responsable technique : _____ Agent de négociation des marchés (APC) : _____		

TABLEAU 1B – ÉVALUATION DES TRAVAILLEURS INUITS PÉNALITÉ RELATIVE AUX SOUS-TRAITANTS/FOURNISSEURS			
POINT No	EXIGENCE	PONDÉRATION	NOTE
1	Calculer le pourcentage atteint de la garantie pour l'emploi d'Inuits selon la formule suivante : Pourcentage de la garantie = Atteint = _____ % * 60 % Proposé % Remarque : Un pourcentage de la garantie de 50 % ou moins correspond à zéro point.	60	
2	DILIGENCE RAISONNABLE DE L'ENTREPRENEUR : On étudiera au cas par cas la capacité de l'entrepreneur de démontrer s'il a fait les efforts voulus pour respecter les garanties en matière de sous-traitants/fournisseurs Inuits. Voici comment les points seront attribués à l'entrepreneur pour évaluer sa diligence : 0-13 points – L'entrepreneur n'a fait que peu d'efforts, voire aucun effort, pour essayer de respecter les garanties en matière de soustraitants/ fournisseurs du plan du PAI. 14-27 points – L'entrepreneur a fait des efforts modérés pour essayer de respecter les garanties en matière de soustraitants/ fournisseurs du plan du PAI. 28-40 points – L'entrepreneur a fait des efforts remarquables pour essayer de respecter les garanties en matière de soustraitants/ fournisseurs du plan du PAI.	40	
3	NOTE TOTALE ÉTABLIE	100	
4	TOTAL DE LA PÉNALITÉ CALCULÉ : (100 - note totale établie) % x (valeur finale du marché) x 0.40%	\$	
5	COMMENTAIRES OU JUSTIFICATIONS :		

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P468-22-0003/A

Amd. No. - N° de la modif.
000

Contracting Authority - Autorité contractante
Cloë Pelland Tessier

Client Ref. No. - N° de réf. du client
S/O

File Name - Nom du dossier
Construction d'un duplex écoénergétique à Pond Inlet

6	SIGNATURE DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION : Représentant ministériel : _____ Responsable technique : _____ Agent de négociation des marchés (APC): _____		
----------	---	--	--

SOUSSION 2 - PRIX DES SERVICES

Dans une soumission distincte, les soumissionnaires doivent fournir :

- Formulaire de soumission et d'acceptation (SA),
- Garantie de soumission

Toutes les soumissions enfermant les propositions de prix correspondant aux propositions jugées recevables du fait qu'elles auront obtenu la note de passage de soixante (60) points seront dépouillées à la fin de l'évaluation des aspects techniques.

Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de **20%**

Le tableau ci-dessous présente **un exemple** où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de **30 % pour le PAI, 30 % pour les critères de cotation et 40 % pour le prix**. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 100, et le prix évalué le plus bas est de 50 000,00 \$.

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du PAI, du mérite technique et du prix				
		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		75/100	80/100	70/100
Score du Plan des avantages aux Inuits		18/30	28/30	19/30
Prix évalué de la soumission		\$70,000.00	\$60,000.00	\$50,000.00
Calculs	Note technique	$75/100 \times 30 = 22.50$	$80/100 \times 30 = 24.0$	$70/100 \times 30 = 21.0$
	Score du Plan des avantages aux Inuits	$18/30 \times 30 = 18.0$	$28/30 \times 30 = 28.0$	$19/30 \times 30 = 19.0$
	Prix évalué de la soumission	$50/70 \times 40 = 28.57$	$50/60 \times 40 = 33.33$	$50/50 \times 40 = 40.0$
Note combinée		69.07	85.33	80.0
Évaluation globale		3e	1er	2e

QUALIFICATIONS - NOTE TOTALE

Les notes totales seront calculées comme il suit :

Cote	Plage d'évaluation	% de la note totale	Note (points)
Cote technique	0 - 100	30	0 - 30
Cote Plans des avantages aux Inuits	0 - 30	30	0 - 30
Cote de prix	0 - 40	40	0 - 40
Note totale		100	0 - 100

Le Comité d'évaluation recommandera de contacter d'abord le l'entrepreneur général en construction auquel on aura attribué la meilleure note totale combinée, pour la prestation des services requis. Dans le cas d'une égalité, le l'entrepreneur général en construction qui présente la proposition de prix la moins-disante pour les services sera retenu.

APPENDICE 3 - LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Les soumissionnaires doivent fournir les noms des sous-traitants et fournisseurs pour les travaux des divisions énumérées au tableau ci-dessous. Si les « propres forces » de l'entrepreneur général sont planifié d'être utilisé pour accomplir certains des travaux de division(s) il faut aussi l'indiquer.

	Sous-traitants et fournisseurs	Division
1		Civil et fondation
2		Mécanique
3		Électrique

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE (n'est pas requise lors du dépôt de soumission)



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Public Works and
Government Services
Canada

ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1 of 2

Description et emplacement des travaux Construction d'un duplex écoénergétique à Pond Inlet	N° de contrat. 5P468-22-0003
	N° de projet

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
---	-------------------	-------	----------	------

Nom de l'assuré (Entrepreneur) Postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
---------------------------------------	-------------------	-------	----------	------

Assuré additionnel

Sa Majesté la Reine du chef du Canada, appelée "Sa Majesté" dans le contrat, représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada, appelé le Ministre dans le contrat

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité civile des entreprises Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$	\$
				\$	\$	\$
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$		

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-cœuvres.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est **pas inférieur à la somme de la valeur du contrat** plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (<https://achatsetventes.qc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2>).

ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Autorité contractante		
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieu(x) des travaux

Description générale des travaux à exécuter

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, _____ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom _____

Signature _____

Date _____